

# [Impressum]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **14 (1943)**

Heft 12

PDF erstellt am: **17.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

# LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Paraissant 8 à 12 fois par an

Président de l'A. D. I. J. : <b>M. F. REUSSER, Moutier</b> Tél. 9 40 07	Secrétaire de l'A. D. I. J. et Administ. du Bulletin : <b>M. R. STEINER, Delémont</b> Tél. 2 45 83	Caissier de l'A. D. I. J. : <b>M. H. FARRON, Delémont</b> Tél. 2 16 57
---	---	--

Compte de chèques postaux : IVa 2086, Delémont. — **Abonnement annuel**: fr. 4.—, **le numéro**: 75 ct. — **Publicité**: S'adresser au Secrétariat de l'A. D. I. J. à Delémont.  
**Editeur**: Imprimerie du « Démocrate » S. A., Delémont.

## L'ÉVOLUTION DE LA SYLVICULTURE DEPUIS UN DEMI-SIÈCLE

### Introduction

On parle beaucoup aujourd'hui de patrimoine et l'abus que la publicité fait de ce mot lui enlève malheureusement de sa force et de sa valeur. Il y a quelque temps, on pouvait lire chaque jour dans nos quotidiens une longue réclame illustrée se terminant par ces mots frappés comme un slogan : « Les C. F. F. patrimoine du peuple suisse. » Ah, si les Chemins de fer fédéraux, rachetés à prix d'or il y a un demi-siècle, sont le patrimoine du peuple suisse, à combien plus forte raison la forêt millénaire a-t-elle droit à ce titre. Elle est non seulement une nécessité pour notre pays en raison de son action protectrice et régulatrice, mais elle est aussi, ce qu'implique le mot patrimoine, un bien, une richesse, dont nous avons l'usufruit.

Je lisais récemment dans un journal argovien une phrase stupéfiante de désinvolture. Il s'agissait de cette question si disputée des déboisements. La phrase était ainsi conçue : « La forêt, mais nous l'aimons aussi, et nous ne répugnons pas à y faire quelque partie de chasse. Mais si nous devons renoncer aujourd'hui à ce plaisir, c'est que nous avons déjà dû renoncer jusqu'ici à bien d'autres plaisirs. »

Ce n'est pas devant des députés et des représentants de communes du Jura que j'aurai à m'élever contre cette façon cavalière de considérer la forêt, objet de plaisir sans valeur économique. Si la preuve de l'importance des forêts dans le ménage de nos communes n'existait pas encore, elle aurait été faite dans les